

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c. M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8 M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement lui est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Table with columns for Arrivées à Cahors, Départs de Cahors, Arrivées à Libos, Villeneuve-sur-Lot, Agen, Périgueux, Bordeaux, Paris. Includes train schedules for regular goods and fair trains.

Cahors, le 20 Avril 1876

Depuis la constitution du nouveau ministère, il y a soixante et onze départements dont les préfets ont été révoqués, mis en disponibilité, admis à faire valoir leurs droits à la retraite ou déplacés. M. Ricard a parfaitement compris son rôle de premier ministre. L'élimination d'un certain nombre de fonctionnaires gravement et notoirement compromis devait produire et a produit un effet de détente dont l'opinion a ressenti le salutaire contre-coup...

On n'improvise pas des administrateurs, et il est toujours mauvais de renvoyer les hommes capables dont le concours peut être utile. Les préfets conservés par M. Ricard se montreront dignes, nous en avons le ferme espoir, de la confiance du Maréchal-Président et des Chambres.

En l'absence des deux Chambres, l'opinion publique reste sous l'impression de cette dernière séance dans laquelle M. Ricard, ministre de l'intérieur, a réduit à sa juste valeur devant la Chambre des députés l'audace du parti bonapartiste. Tous les journaux indépendants applaudissent au langage patriotique du ministre.

On lit dans le Temps : Le parti bonapartiste, dont la tactique est de troubler les esprits par des discussions irritantes, a naturellement essayé de contraindre la Chambre à ouvrir la discussion sur l'amnistie. Mais la majorité a écarté cette manœuvre et refusé la mise à l'ordre du jour des propositions sur l'amnistie; et la Chambre s'est séparée pour un mois.

pourtant que c'est bien fini, car la Chambre a vu très clair cette fois dans le jeu de la minorité impérialiste, et le gouvernement lui-même a su trouver contre les partisans du régime déchu des accents tout à fait propres à les décourager. L'un d'entre eux semblait faire à la République constitutionnelle l'hommage ou l'injure d'une abdication volontaire; M. Ricard a rappelé, aux applaudissements de la Chambre, que l'empire n'avait plus à abdiquer, mais à s'incliner devant le décret de déchéance rendu en 1871, confirmé en 1873 et solennellement ratifié en 1876 par le suffrage universel.

On lit dans le Moniteur universel :

Le Pays est fixé sur l'issue qu'aura, à la rentrée des Chambres, le débat sur l'amnistie. Rien à cet égard n'est plus décisif que le rapport de M. Leblond dont M. Ricard a résumé les conclusions, avec toute la force et l'autorité de sa parole: « Ce rapport, dans le langage le plus noble; le plus énergique, condamne, a-t-il dit, les abominables crimes de la Commune, il déclare que l'amnistie est impossible, que ce serait une réhabilitation; que voulez-vous demander de plus? Il déclare qu'on peut avoir une absolue confiance dans la miséricorde du chef de l'Etat. Qui donc en doute ici et en France? »

Peut-on exiger des paroles plus nettes que celles-ci? Les chicanes des bonapartistes qui ont amené le ministre de l'intérieur à les prononcer auraient eu au moins cet effet utile si l'opinion du Gouvernement n'avait été déjà parfaitement connue; elles n'ont eu d'autre résultat que de provoquer un incident sans rapport avec l'amnistie; et cet incident à son tour a conduit le ministre de l'intérieur à rappeler au milieu des applaudissements répétés de la majorité la sentence de déchéance portée contre l'empire. La tactique des bonapartistes n'a réellement abouti qu'à des déclarations très-vivement approuvées de M. Ricard; ce n'est pas précisément un succès pour eux.

On lit dans le Journal des Débats :

Si la Chambre laisse, à son départ de Versailles, trois élections en suspens, ce qui est à tous égards regrettable, elle a mis un terme, par son attitude, aux inquiétudes que la question de l'amnistie et la propagande inconstitutionnelle des bonapartistes risquaient de répandre en son absence dans le pays.

Le discours inopportun et maladroit de M. Raoul Duval, en trahissant les intentions secrètes de son parti, a eu l'avantage de dissiper les derniers nuages et de prévenir l'effet des manœuvres qu'on se proposait d'exécuter pendant le congé parlementaire. Les bonapartistes avaient choisi à dessein la veille de la prorogation pour faire une manifestation solennelle en portant à la tribune un programme qui, sous une apparence constitutionnelle, recouvrait les projets les moins réguliers.

M. Ricard a déjoué ce plan audacieux avec la décision, l'entrain et le courage d'un véritable homme d'Etat. « Nous n'étions pas habitués à rencontrer un semblable langage, s'est écrié M. Raoul Duval, dans la bouche des membres du gouvernement! » Ce n'est pas la dernière surprise que le cabinet actuel réserve à M. Raoul Duval. Il faut que les bonapartistes en prennent leur parti: ils ne rencontreront plus auprès du gouvernement les regrettables complaisances qui leur ont permis de prendre dans le pays et dans les Assemblées une attitude si arrogante; ils auront à compter à l'avenir avec un pouvoir résolu à faire respecter ses droits et à exiger des partis, non des phrases pompeuses et de vagues déclamations, mais une soumission effective; ils devront renoncer à se draper dans leur dignité, alors qu'ils se préparent à voter pour l'amnistie et que leurs députés ne cessent de porter

à la tribune des propositions qui désorganiseraient, si elles étaient adoptées, nos services administratifs.

Nous comprenons la douleur et l'indignation que leur inspire cette nouvelle perspective après la longue impunité que les gouvernements précédents leur avaient accordée. On ne pourra donc plus se dire conservateur et se faire soutenir comme tel aux élections, tout en continuant de casser, un à un et petit à petit les ressorts du gouvernement. On ne pourra plus faire des déclarations magnanimes, mettre la main sur son cœur et prendre le ciel à témoin de sa sincérité, sans être arrêté par un ministre prêt à crever d'un seul mot tous ces ballons d'une bruyante éloquence.

« Mais c'est de la haine, a dit M. Raoul Duval! Il n'y a plus de régime parlementaire possible si les orateurs de l'opposition ne sont pas pris au mot par les ministres. » De la haine! non: c'est tout simplement du bon sens, de la légalité et de la clairvoyance, de la part de ministres décidés à ne pas se laisser séduire au mirage qui avait ébloui leurs prédécesseurs. Si les bonapartistes tiennent à être traités en constitutionnels, qu'ils ne se contentent pas de parler, qu'ils agissent en constitutionnels! Sans cela ils seront traités comme ils le méritent, c'est-à-dire en révolutionnaires. Cruelle alternative pour un parti habitué à vivre sur une perpétuelle équivoque!

Les radicaux ne sont pas sortis non plus très intacts de la dernière séance. Il est évident qu'ils ont été vaincus dans la première bataille livrée contre la majorité, et que l'amnistie a été pour eux l'occasion d'une déroute aussi complète que méritée.

Ainsi bonapartistes et radicaux, radicaux et bonapartistes pouvaient sortir de la Chambre des députés, bras dessus, bras dessous, en pleurant sur le sort lamentable des pauvres communards. Et ce n'est pas seulement sur la question de l'amnistie que ces deux partis s'entendent. Les radicaux, eux aussi, paraissent disposés à appuyer la proposition bonapartiste qui demande la nomination des maires par le suffrage universel dans chaque commune de France.

Jusqu'ici cet accord n'a pas un caractère redoutable; mais les événements ultérieurs peuvent lui donner une réelle gravité, et il est bon de le dire à l'avance pour que le pays sache bien que, si des jours de trouble et de misère se lèvent pour lui, c'est à une coalition détestable qu'il le devra.

Les journaux de Paris s'occupent d'une petite révolution intérieure qui s'opère dans les bureaux de la République française. Les principaux collaborateurs de M. Gambetta se retirent, entr'autres M. Challemel-Lacour, sénateur, MM. Allain-Targé et Spuller, députés, et ils fondent un organe nouveau. Diverses appréciations circulent à ce sujet. D'après le Figaro, M. Gambetta voudrait contribuer à la consolidation de l'état des choses actuel, en suivant une politique modérée.

Informations

Voici les résultats des élections de dimanche dernier :

Paris (17e arrondissement). — M. Pascal Duprat (gauche), 5,231; M. Chabert (radical), 3,963; M. Héredia (radical), 2,209; M. Desprès (bonapartiste), 2,044; M. de Carbonnel (légitimiste), 913. — Ballotage.

Marseille. — M. Bouquet (radical), élu par 4,244, contre M. Guinier-Pagès (gauche), 2,300; M. Vrau (clérical), 2,100; divers, 300.

Bordeaux. — M. Raynal (radical), 5,831; M. Simiot (gauche), 5,277. — Ballotage.

Saint-Amand (Cher). — M. Saint-Sauveur (conservateur), 5,240; M. Rollet (républicain), 5,149; M. Dindeau (républicain), 1,774. — Ballotage.

GRAVE SITUATION EN ORIENT.

L'insurrection, qui était assoupie en Herzégovine, sauf dans le voisinage du Montenegro, a recommencé dans la Bosnie, pendant l'armistice conclu en Herzégovine. Elle prend en Bosnie le caractère d'une lutte, non pas seulement entre les insurgés et le gouvernement ottoman, mais entre les deux populations musulmane et chrétienne, à peu près de force égale dans cette province. Si l'insurrection, ce qu'on peut prévoir, n'est pas rapidement comprimée, elle mettrait à une sérieuse épreuve l'entente des trois puissances impériales.

Au cas où la Turquie se montrerait impuissante, le seul moyen de rétablir la paix serait une occupation par l'Autriche des provinces insurgées. Mais l'Autriche sait bien qu'une fois entrée en Bosnie et en Herzégovine, il lui serait difficile d'en sortir, et il n'est pas prouvé d'ailleurs que la Russie consentit à une occupation autrichienne.

Rien n'est moins certain que l'existence actuelle entre les trois puissances d'un accord sur la question turque. On a beaucoup remarqué une sorte d'acte d'accusation de la Nouvelle Presse libre de Vienne contre la politique russe. Le lendemain du jour où cette feuille publiait cet article à grand fracas, la Correspondance politique soutenait au contraire que « jusqu'ici il ne s'était pas produit la moindre divergence dans les vœux et dans l'action de Vienne et de Saint-Petersbourg. » « Mais la Nouvelle Presse libre répondit aussitôt qu'il ne fallait attacher aucune importance à cette tentative de la Correspondance politique pour dissiper les inquiétudes. » Les événements qui vont suivre leur cours, ajoutait ce journal, nous fourniront plus d'une occasion de mettre en lumière, d'une façon, hélas! trop claire, la justesse de nos vues.

Deux opinions opposées sont donc soutenues par la presse étrangère sur l'attitude respective de la Russie et de l'Autriche-Hongrie dans la question d'Orient. D'un côté, la Nouvelle Presse libre et la Gazette allemande, qui soutiennent à Vienne la politique allemande, affirment que la Russie a la main dans l'insurrection, que sa politique est opposée à la politique pacificatrice de l'Autriche-Hongrie, et la Gazette de Cologne s'exprime, quoique avec plus de discrétion, dans le même sens. De





